

également celles de ceux que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte.

L'honorable député de Papineau veut-il dire quelque chose?

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): De Lafontaine.

L'hon. M. Ricard: L'honorable député de Lafontaine pourrait sûrement observer le Règlement et cesser de m'interrompre inutilement. D'ailleurs, on ne peut pas le comprendre.

M. Lachance: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Lambert: Vous ferez votre discours plus tard.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, l'honorable député pourra faire son discours en temps utile.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Saint-Hyacinthe a la parole.

L'hon. M. Ricard: Merci, monsieur l'Orateur.

J'ai écouté les députés d'en face sans les interrompre et j'aimerais bien que les Canadiens français, du moins ceux de la province de Québec, fassent preuve de la même courtoisie que j'ai témoignée à l'égard de tous ceux qui ont pris la parole avant moi, tant de l'autre côté de la Chambre que de ce côté-ci.

J'ai été délégué ici par la population de Saint-Hyacinthe pour parler, en son nom, et je suis d'avis qu'elle n'approuve pas, de même que le reste du Québec, qu'on bâillonne les députés. La population, en général, n'accepte pas que l'on prenne une méthode semblable pour faire taire les députés. Nos électeurs nous ont donné le mandat bien déterminé de défendre leurs intérêts et d'exprimer leurs vues à la Chambre des communes.

Mes concitoyens veulent que leurs droits soient respectés par le gouvernement au pouvoir, qu'il soit conservateur, libéral ou autre et ils ne toléreront pas que je sois réduit au silence par la volonté d'un seul homme. Ils sont d'avis que si je veux prendre la parole, je dois avoir le droit de le faire aussi souvent que je le juge à propos, surtout lorsque leurs intérêts sont en jeu, tout en respectant le Règlement de la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, mes concitoyens sont d'avis que seul le président a le pouvoir de me rappeler à l'ordre et de me faire reprendre mon siège, si je n'observe pas le Règlement.

Dans sa plus simple expression, l'article 75c signifie qu'avant même qu'une mesure soit connue de la Chambre, le bâillon sera décrété et qu'après quatre jours de débat,

[L'hon. M. Ricard.]

aucun député ne pourra se lever pour faire valoir les droits et prérogatives de ses commettants.

Il va sans dire que je m'oppose et m'opposerai de toutes mes forces à cette mesure, parce que je la crois dictatoriale. De plus, je suis assuré que la population en général y est opposée, et ce non seulement parce que je veux avoir le droit d'exprimer à la Chambre les idées qui me sont dictées par mes commettants, mais aussi parce que je veux m'assurer que ceux qui me succéderont pourront, eux aussi, faire valoir les intérêts des électeurs de la circonscription de Saint-Hyacinthe aussi souvent qu'ils le jugeront à propos.

Mes concitoyens croient fermement que les droits que leur garantit notre démocratie ne permettent pas au gouvernement de recourir à des mesures dictatoriales pour faire taire leur représentant.

Il est une autre raison qui m'incite à m'opposer à l'adoption de la mesure actuellement à l'étude.

• (9.40 p.m.)

En effet, on sait qu'en 1964, si ma mémoire est fidèle, un débat qui est maintenant passé à l'histoire a eu lieu relativement à l'adoption d'un drapeau distinctif. A ce moment-là, la loi de clôture nous a été imposée et, dans une circulaire que j'adressais à mes électeurs, j'expliquais l'attitude que j'avais prise relativement à l'adoption d'un drapeau distinctif. Je disais alors que je m'opposerais de toutes mes forces à l'imposition du bâillon, et je cite:

Le bâillon est une mesure anti-démocratique. J'ai voté contre son application parce que je crois qu'il n'est pas juste d'empêcher un député de faire connaître son point de vue en Chambre aussi souvent qu'il croit bon de le faire. Même si une telle mesure était présentée par mon parti, je voterais contre quand même.

Je ne puis laisser passer cette occasion sans répéter que je suis contre l'adoption d'une loi de clôture. Avec mes collègues du parti conservateur et des autres partis de l'opposition, je ferai tout mon possible pour essayer de faire entendre raison au gouvernement.

Je n'arrive pas, monsieur l'Orateur, à m'expliquer la docilité de mes amis d'en face à ce sujet. Je ne puis comprendre qu'ils puissent, de façon délibérée et de gaieté de cœur, voter en faveur d'une mesure qui aura pour résultat de les empêcher de parler au nom de leurs commettants, car s'ils votent en faveur de l'adoption de l'article 75c, ils renient leurs engagements envers ceux qui les ont élus. Il est incroyable que la discipline de parti les ait si aveuglément soumis à la volonté de leur patron.